

CLASSES DE PRECISIONS & INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES

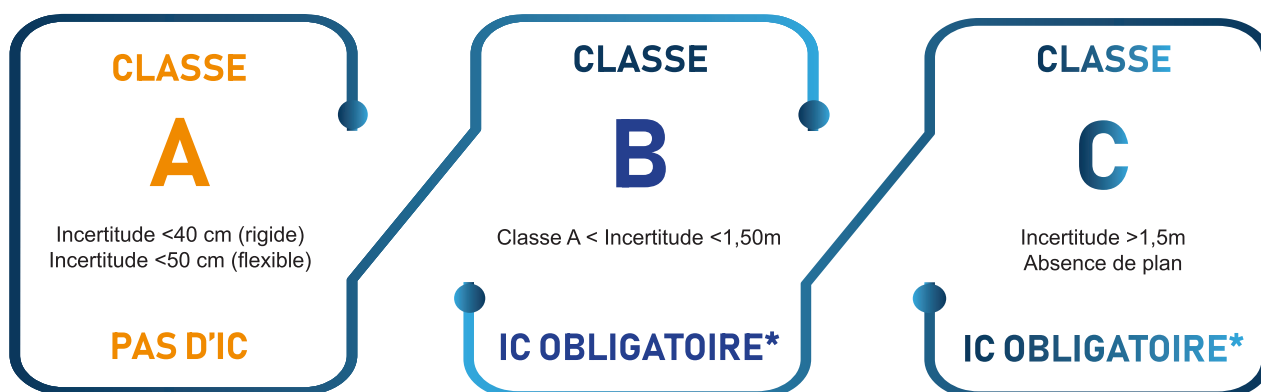


LES CLASSES DE PRECISIONS

La classe de précision des données de localisation des réseaux doit obligatoirement être fournie par l'exploitant sur le récépissé de la déclaration de projet de travaux (DT). Elles permettent de renforcer la sécurité lors de l'exécution des travaux grâce à une meilleure connaissance du sous-sol.

Les résultats de ces recherches doivent figurer dans les dossiers de consultation des entreprises (DCE) ou dans le dossier technique de chaque commande.

Si les plans des réseaux que l'exploitant exploite ne sont pas tous en classe A, il doit effectuer des Mesures de Localisations ou les déléguer au Responsable de projet.



*IC : Investigations Complémentaires obligatoires hors cas d'exemption



QUI COMMANDE ET PAYE LES INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES ?

QUI REALISE
LES IC & ML ?



L'EXPLOITANT
RÉALISE LES ML



QUI PAYE
LES IC & ML ?

100%
l'exploitant



L'EXPLOITANT
COMMANDE LES IC



100%
l'exploitant



L'EXPLOITANT
FIXE UN RDV



100%
l'exploitant



LE RESPONSABLE DE PROJET
DÉCIDE DE FAIRE DES OL



100%
le responsable de projet

Il dispose à cet effet (cf arrêté L'exploitant demande au L'exploitant prévoit une réunion Lorsq'en plus des IC, des OL du 15 février 2012) d'un délai responsable de projet de sur site pour apporter les (Opération de Localisation) sont complémentaire de 15 jours faire des Investigations informations relatives à la effectuées, celles-ci sont à la charge du responsable de projet. (jours fériés non compris) Complémentaires (IC) à sa localisation de l'ouvrage.

Les mesures peuvent se un prestataire certifié ou ayant limiter à l'emprise des travaux recours à un prestataire certifié, augmentée de 2 m et se dans un marché spécifique ou limiter aux branchements dans le cadre d'un lot séparé du non cartographiés ni pourvus marché de travaux. d'affleurants visibles, ni dotés de dispositif automatique de sécurité.

L'exploitant profite de la réunion Il doit fournir dans le DCE ou à sur site pour soit : défaut au titulaire du marché effectuer sous sa de travaux avant le démarrage, responsabilité des ML de la la liste des exploitants de partie de son ouvrage située réseaux communiquée par le dans la zone d'emprise du GU, la totalité des DT et leurs projet. réponses ainsi que le résultat procéder au traçage au des IC et des OL éventuelles et sol de son réseau, sous sa toutes les informations qu'elles responsabilité et à ses frais. contiennent. remettre des plans conformes.

LES
MODALITES